



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **INTERCOMMUNALITÉ :**

Adoption du rapport  
d'activités 2021 du Syndicat  
Départemental d'Énergie de  
la Seine-Maritime

**Délibération  
n°2022/102**

**3 OCTOBRE 2022**

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 7 octobre 2022  
et de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-deux, le trois octobre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de  
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Etaient présents :**

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc,  
GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, JACOB DELESCLUSE  
Emilie, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN  
Stéphanie, FONTAINE Annie, GOHÉ Serge, LE MOING Dominique,  
LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, LEVESQUE  
Jimmy, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, PICARD Philippe,  
TOCQUEVILLE Raynald, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, DA  
SILVA Maxime.

### **Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme  
LEMONNIER Christelle, M. MÉRIENNE Jean-Luc qui a donné pouvoir  
à M. TIERCE François, Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à  
Mme FONTAINE Annie, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné  
pouvoir à Mme DÉMARES Michèle, M. VINCENT Nicolas qui a donné  
pouvoir à M. DA SILVA Maxime.

M. MERBAH Ahmed a été élu Secrétaire de la séance.

**INTERCOMMUNALITÉ** : Adoption du rapport d'activités 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) a transmis à la commune son rapport d'activités 2021, conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une de ses séances publiques.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à prendre connaissance de l'intégralité du rapport d'activités 2021 du SDE 76, qui est joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » le rapport d'activités 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie 76.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com